

Compte rendu du Groupe de travail concernant les contractuels, en Visioconférence le 18 mai 2020

Ce groupe de travail s'est tenu dans un contexte très particulier caractérisé par la crise sanitaire que nous traversons et aussi par la forte dégradation des prérogatives des commissions paritaires, ce qui va générer des décisions opaques, mal vécues et écarte la construction collective et le dialogue social.

Ce GT est préparatoire à un passage en Comité technique académique (CTA). Il a été présidé par M. Le Gall, secrétaire général. Presque tous les syndicats ont participé à cette réunion où la FSU a fait une [déclaration](#) traitant les aspects politiques, sociaux et organisationnels et leurs conséquences sur la vie professionnelle des contractuels.

Lors de cette vidéoconférence, les élus de la FSU ont dénoncé, entre autres, la disparition du barème pour tous et la suppression de l'expression de vœux pour les personnels en CDD. Au-delà d'un recul évident dans la procédure, c'est une dégradation de la considération de l'administration pour le travail effectué et pour les enseignants non titulaires de plus en plus nombreux, indispensables aujourd'hui pour assurer la continuité du service public d'éducation.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des différents points traités pendant cette réunion :

Suppression du barème :

Les syndicats ont contesté la suppression du barème. Le secrétaire général a rebondi en disant que cette expression n'a pas de sens : un CDD n'a pas d'obligation, il signe ou pas ce que le rectorat lui propose.

Il a bien précisé qu'il a confiance : le travail pour affecter les contractuels sera collégial : échanges avec chefs d'établissement, IPR et rectorat tout en précisant que la réunion de ce GT est un temps de concertation.

Le DRH, La DPE et DPE6 sont intervenus pour défendre leur position tout en écartant une gestion opaque et précisant que l'objectif c'est la satisfaction des contractuels ! Et pour boucler ce point M. Le Gall a exprimé le besoin de *fidéliser nos contractuels*.

Trois axes de travail concernant les contractuels en CDD :

- 1/ le rectorat favorise l'ancienneté de service d'au moins 3 ans.
- 2/ le rectorat est attentif au lieu géographique (lieu d'habitation du contractuel)
- 3/ le rectorat favorise la continuité pédagogique.

- Concernant les CDI :

Les CDI sont affectés sur des postes vacants à l'année, sur la vacance d'un besoin pédagogique. Madame SABBAN se veut rassurante tout comme Madame Desmettre : aucune crainte à avoir, les décisions étaient toujours justes, cela va continuer ainsi. Les gestionnaires connaissent les contractuels et les contactent facilement.

Grille de rémunération :

C'est une grille nationale. Cela ne va pas changer. Le cap des 3 ans est important. C'est à la charge des corps d'inspection d'accompagner et conseiller les collègues en vue d'une meilleure intégration professionnelle. Tous les 3 ans. Évaluation professionnelle.

Cette année est très particulière. C'est compliqué pour le rectorat de nous dire quand il va affecter ses personnels contractuels. Les CDI n'ont pas d'inquiétude à avoir. Et les liens avec les CDD ne sont pas rompus.

Armelle Chagnaud
Le 19 mai 2020